



Pour toute commune non labélisées
Villes et Villages Fleuris



Fiche de candidature Label des « Villes et Villages Fleuris » et concours départementaux

Année 2026

Inscription au label gratuite jusqu'à l'obtention de la première fleur

Identification de la Commune

**Renseignements obligatoires*

Nom de la Commune :

Adresse de la Mairie :

Code Postal :

Tél. : Mail :

Nom du Maire * :

Nom du Maire adjoint chargé des espaces verts * :

Tél. : Mail :

Nom du responsable technique des espaces verts * :

Tél. : Mail :

Informations générales

Nombre d'habitants (au dernier recensement) :

Surface du territoire communal :

Budget consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers :

Nombre de personnes employées au service des espaces verts (le cas échéant) :

Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ? Oui Non

Participation de bénévoles Oui Non

Si oui : • association(s) :

• conseillers municipaux :

• autres :

La commune était-elle inscrite au Label en 2025 ? Oui Non



Description du projet

La démarche de valorisation pour la végétalisation du territoire municipal :

.....
.....
.....

Motivations pour entrer dans le dispositif du label :

.....
.....
.....

Lieu particulier à mettre en valeur :

.....
.....
.....

Communication et animations

La commune organise-t-elle des événements sur la thématique jardin ? Oui Non

La commune organise-t-elle un concours des jardins et maisons fleuries ? Oui Non

La commune communique-t-elle sur son patrimoine paysager ? Oui Non

Si oui, de quelle manière ?

.....
.....
.....
.....

Actions vis-à-vis de la population et des touristes :

.....
.....
.....
.....

Actions nouvelles :

.....
.....
.....
.....

Le fleurissement

Mise en place d'un fleurissement d'automne (Chrysanthèmes) ? Oui Non

Mise en place d'un fleurissement de printemps (planté à l'automne) ? Oui Non



Gestion environnementale

La commune a-t-elle élaboré :

- une démarche de gestion des espaces verts ? Oui Non
- un plan de gestion différenciée ? Oui Non
- un plan de végétalisation ? Oui Non
- une démarche de gestion du patrimoine arboré ? Oui Non

Actions en faveur de la biodiversité (connaissance, inventaire, protection, sensibilisation) :

Patrimoine arboré intéressant (arbre remarquable...) :

Patrimoine aquatique (mare, zone humide...) :

Site Espace Naturel Sensible (ENS) ou autre site protégé :

Actions menées en faveur du développement durable (économie d'eau, paillage, diminution de l'usage des produits de biocontrôle et fertilisants de synthèse, solutions alternatives, économies d'énergie...) :

Actions sur les sols et le climat (désimperméabilisation des sols, plantation sur parking et cour d'école...) :

Gestion de la qualité de l'espace public

Actions menées (maîtrise de la publicité, effacement des réseaux, mobilier urbain...) :

Autres démarches (actions inclusives, actions en faveur du bien-être des usagers, des enfants) :

Autres labels et distinctions de votre commune :



Inscription aux concours

- Concours départemental du jardinier (dossier à compléter avant le 30 juin)
- Concours départemental du fleurissement de Printemps (dossier à compléter avant le 30 juin)
- Concours national de l'arbre (prendre contact avec la SHOT pour l'inscription)

Thématiques mises à l'honneur en 2026 :

- Mise en valeur du patrimoine (pas de dossier à compléter)
- Embellissement d'entrées de bourg (pas de dossier à compléter)
- Mobilisation des citoyens (fiche à compléter avant le 30 juin)

Si organisation d'un concours communal des jardins et maisons fleuris

- Fiche de renseignements des 2 lauréats du concours communal des jardins et maisons fleuris (à compléter avant le 30 juin)

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre des concours départementaux, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la SHOT procéderont à la collecte de données à caractère personnel. Les données ainsi collectées sont les suivantes : Nom, prénom, adresse e-mail ou postale et numéro de téléphone. La collectivité et la SHOT prennent des mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elles détiennent ou qu'elles traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Les informations recueillies ne seront utilisées que dans le cadre des concours. Ces données ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins commerciales ou publicitaires. Les données ainsi recueillies sont destinées aux agents du Département et de la SHOT en charge de l'organisation des concours. Elles seront conservées pour une durée de quatre (4) ans à compter de la réception des données. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant au Département d'Indre-et-Loire – A l'attention du Délégué à la Protection des données – Place de la préfecture – 37000 Tours Cedex.

*Je soussigné Mme ou M. le Maire fait acte de candidature au label Villes et Villages Fleuris pour l'année 2026. Ces renseignements aideront le jury départemental lors de son passage.
(grille d'évaluation disponible sur www.embellissonslatouraine.fr)*

Fait à :

Le :

Cachet et signature du Maire :

Fiche à retourner avant le 30 avril 2026 accompagnée obligatoirement d'un plan de la commune avec les points de végétalisation et de tout document ou photo mettant en valeur les actions à :



Société d'Horticulture de Touraine - Jardin Botanique

35 boulevard Tonnellé - 37000 Tours

Tél. : 02 47 49 26 48 - Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr

